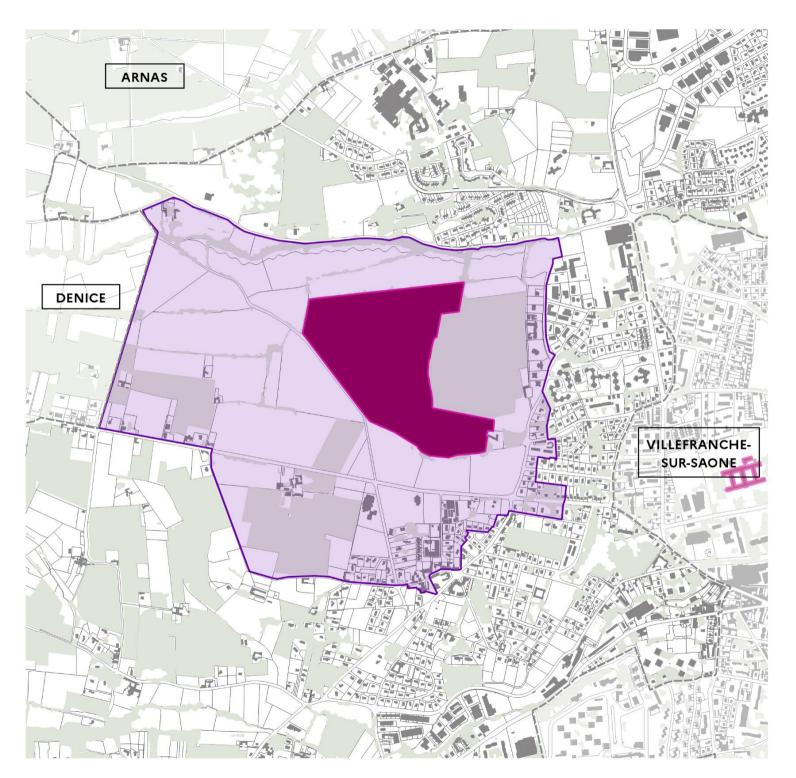


Projet de modification de périmètres délimités des abords des monuments historiques







Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Rhône et de la Métropole de Lyon

PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES NOUVEAU PÉRIMÈTRE

DOMAINE DE VAURENARD

Route des Bruyères 69400 GLEIZE (Monument historique inscrit le 12 octobre 2007)

LÉGENDE

Proposition de périmètre délimité des abords

Périmètre de protection des 500 mètres

MH inscrit

MH partiellement inscrit

MH classé

MH partiellement classé

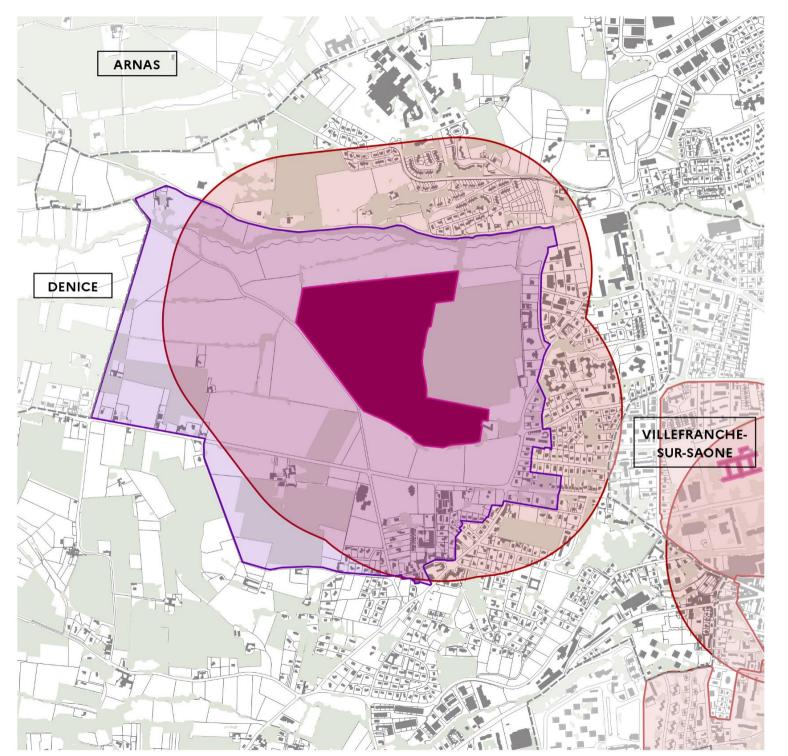
Site patrimonial remarquable

Site inscrit

Site classé

Direction régionale des Affaires culturelles
Unité départementale de l'architecture et du patrimoine
du Rhône et de la Métropole de Lyon

Le Grenier d'Abondance – 6, quai Saint-Vincent, 69283 LYON cedex 01 ⊠ <u>udap69@culture.gouv.fr</u>





Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Rhône et de la Métropole de Lyon

PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES TOUTES PROTECTIONS

DOMAINE DE VAURENARD

Route des Beuyères 69400 GLEIZE (Monument historique inscrit le 12 octobre 2007)

LÉGENDE

- Proposition de périmètre délimité des abords
 - Périmètre de protection des 500 mètres
- MH inscrit
- MH partiellement inscrit
- MH classé
- MH partiellement classé
- Site patrimonial remarquable
- Site inscrit
- Site classé

Direction régionale des Affaires culturelles Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Rhône et de la Métropole de Lyon

Le Grenier d'Abondance – 6, quai Saint-Vincent, 69283 LYON cedex 01

☑ udap69@culture.gouv.fr



PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES

Château de Vaurenard (site partiellement inscrit le 12 octobre 2007) Route des Bruyères 69400 GLEIZÉ

RAPPORT DE PRÉSENTATION

1) Localisation

Le site du Château de Vaurenard est situé sur la commune de Gleizé, à l'ouest de Villefranche-sur-Saône. Il est bordé au sud de la route des Bruyères, par laquelle on accède à la propriété et, au nord, de la rivière du Nizerand. À l'est, il côtoie un ensemble urbanisé, résultat de l'étalement urbain de Villefranche.

2) Historique et description

Sont inscrits au titre des monuments historiques l'intégralité du château, de la chapelle et du parc. Le reste de l'inscription porte sur les bâtiments de communs fermant la cour d'honneur (façades et toitures), la cour d'honneur, la grille et les murs de clôture.

Probablement employé comme pavillon de chasse par les Sires de Beaujeu, le Château de Vaurenard a été construit entre les XI^e et le XII^e siècles. L'architecture que l'on connait aujourd'hui est le résultat de travaux conséquents opérés entre les XVII^e et le XVIII^e siècles, notamment la création de la cour et de l'entrée de la propriété. La partition des carreaux des fenêtres et la symétrie générale du bâtiment sont caractéristiques de l'architecture classique de cette époque. La chapelle de style néogothique a été construite en 1848. Elle s'intègre aujourd'hui au corps du logis qui a été rehaussé et a adopté sa forme en « U » au début du XX^e siècle.

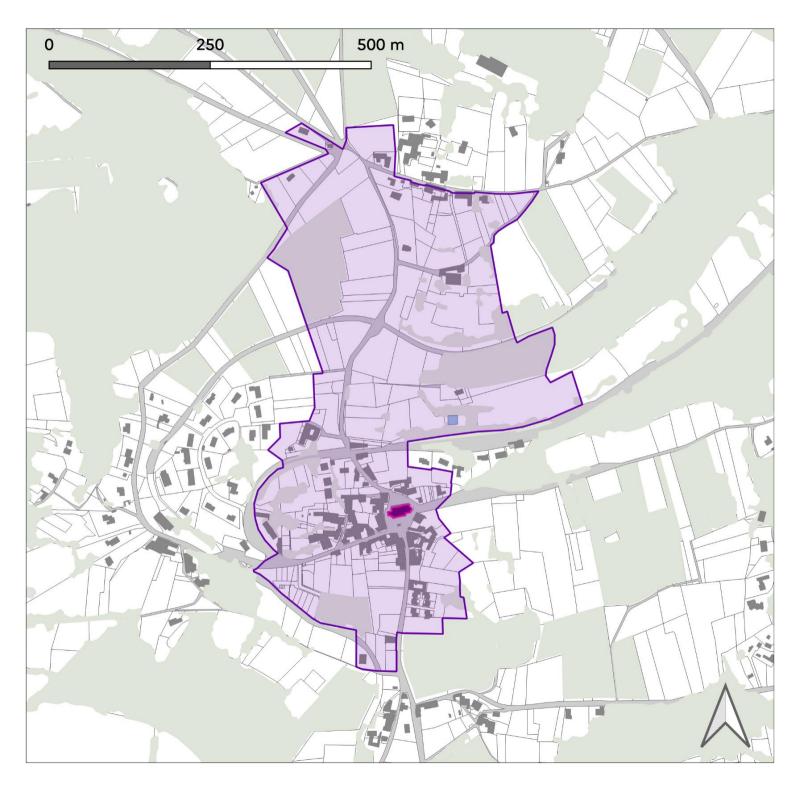
Le domaine du Château de Vaurenard se décline en deux parties. À l'est du château sont situés les jardins à la française, conçus par Joseph Linossier en 1913, ils disposent d'un bassin dans l'alignement du corps du logis. Enfin, au nord-ouest, se déploie une vaste étendue forestière.

3) Enjeux de protection : justification du périmètre délimité des abords

La proposition de périmètre délimité des abords s'appuie sur les points suivants :

- au nord, l'espace agricole jusqu'au Nizerand, qui marque à cet endroit une véritable rupture paysagère. Le quartier d'Ouilly ne n'entretenant pas de lien historique avec le domaine de Vaurenard
- à l'ouest, la vaste portion de territoire agricole jusqu'à la frontière avec Denicé, permettant de garantir la préservation du grand paysage à cet endroit ainsi que la route de Grange Chervet
- à l'est, les parcelles de la zone d'activité directement accolées aux vignes, ainsi qu'une partie plus restreinte des habitations individuelles du quartier Saint-Roch. Le périmètre inclue l'immeuble R+6 ainsi qu'un bâtiment bordant la rue des Rousses, rappelant le tracé historique de la route des Rousses
- au sud, les parcelles bordant la route des Bruyères jusqu'au niveau du groupement de maisons plus à l'ouest de la voie, déjà présent sur le cadastre napoléonien afin de préserver les éléments constituant le grand paysage.

L'architecte des bâtiments de France,





Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Rhône et de la Métropole de Lyon

PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES NOUVEAU PÉRIMÈTRE

EGLISE

Rue de l'Eglise 69640 VILLE-SUR-JARNIOUX (Monument Historique inscrit le 26 novembre 1979)

LÉGENDE

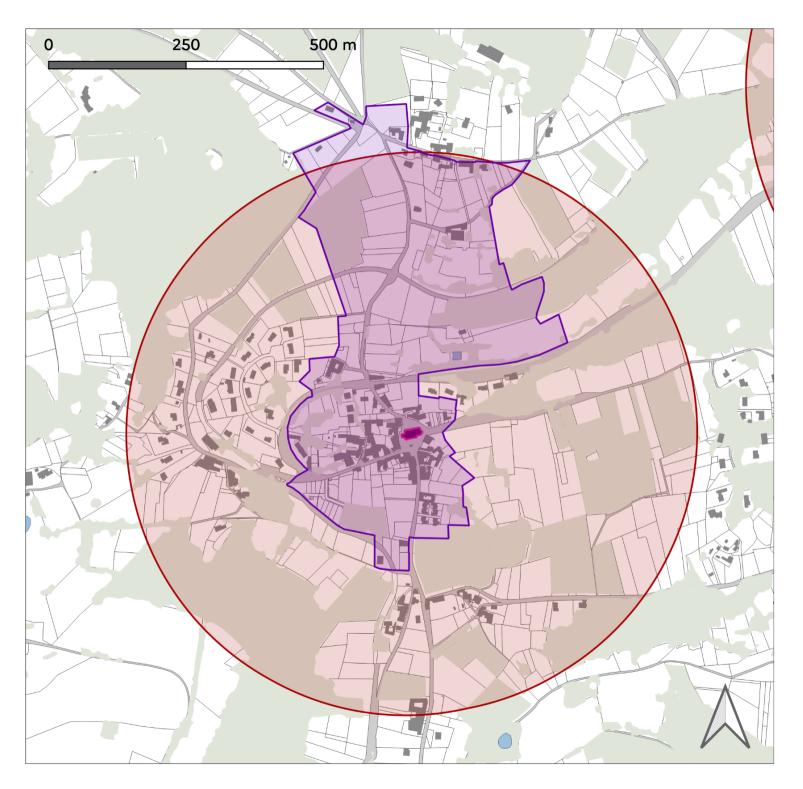
Proposition de périmètre délimité des abords
Périmètre de protection des 500 mètres

MH inscrit
MH partiellement inscrit
MH classé
MH partiellement classé

Site patrimonial remarquable
Site inscrit
Site classé

Direction régionale des Affaires culturelles
Unité départementale de l'architecture et du patrimoine
du Rhône et de la Métropole de Lyon

Le Grenier d'Abondance – 6, quai Saint-Vincent, 69283 LYON cedex 01 ⊠ <u>udap69@culture.gouv.fr</u>





Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Rhône et de la Métropole de Lyon

PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES TOUTES PROTECTIONS

EGLISE

Rue de l'Eglise 69640 VILLE-SUR-JARNIOUX (Monument Historique inscrit le 26 novembre 1979)

LÉGENDE

- Proposition de périmètre délimité des abords
- Périmètre de protection des 500 mètres
- MH inscrit
- MH partiellement inscrit
- MH classé
- MH partiellement classé
- Site patrimonial remarquable
- Site inscrit
- Site classé

Direction régionale des Affaires culturelles Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Rhône et de la Métropole de Lyon

Le Grenier d'Abondance – 6, quai Saint-Vincent, 69283 LYON cedex 01

☑ udap69@culture.gouv.fr

Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Rhône et de la Métropole de

PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES

(article L621-30 du code du patrimoine)

Eglise

(Monument historique inscrit le 26 novembre 1979) Rue de l'église 69640 VILLE-SUR-JARNIOUX

RAPPORT DE PRÉSENTATION

1) Localisation

L'église de Saint-Martin se situe sur la commune de Ville-sur-Jarnioux qui est située dans le Pays des Pierres Dorées. Cette commune rurale est entourée de vignobles et de forêts, il s'agit d'une commune au patrimoine architectural et paysager riche, typique du Beaujolais.

2) Historique et description

Est inscrite aux titre des Monuments historiques l'Eglise de Ville-Sur-Jarnioux par arrêté du 26 novembre 1979.

L'église se compose d'un clocher-porche carré précédé d'un auvent, d'une nef de 4 travées flaquées de bas-côtés et d'un chœur dont l'abside à 3 pans est anglée de contreforts.

L'église a connue plusieurs périodes de constructions, d'origine gothique elle a été modifiée au XVIIIe et XIXe siècle ce qui lui offre un caractère pittoresque et original. La partie la plus ancienne est le chœur qui date de l'extrême fin du XVe siècle, suivi de la nef qui se construit au début du XVIe siècle. En 1703 a été construit le clocher porche et les bas-côtés ont été ajoutés quelques années plus tard.

Le chœur est la partie la plus soignée de l'église. Plus large et plus haut que la nef, le chœur est percé de quatre baies dont deux sont ornées d'élégants remplages de style gothique flamboyant. A l'intérieur le chœur est vouté en croisée d'ogives sur la première travée et l'abside présente une voute rayonnante.

La nef est composée de quatre travées voutées en croisée d'ogives. Les murs gouttereaux de la nef ont été ouverts au XVIIIe siècle pour créer des bas-côtés sauf pour la dernière travée, accolée au chœur, ouverte dès l'origine pour accueillir une chapelle au nord et au sud. La chapelle seigneuriale au sud est par ailleurs remarquable par sa voute quadripartite à liernes et tiercerons.

Le clocher porche de plan carré est surmonté d'une flèche pyramidale couverte en ardoise. L'étage des cloches est percé sur chacun de ses côtés par des baies triples.

3) Enjeux de protection : justification du périmètre délimité des abords

La proposition de périmètre délimité des abords s'appuie sur les points suivants :

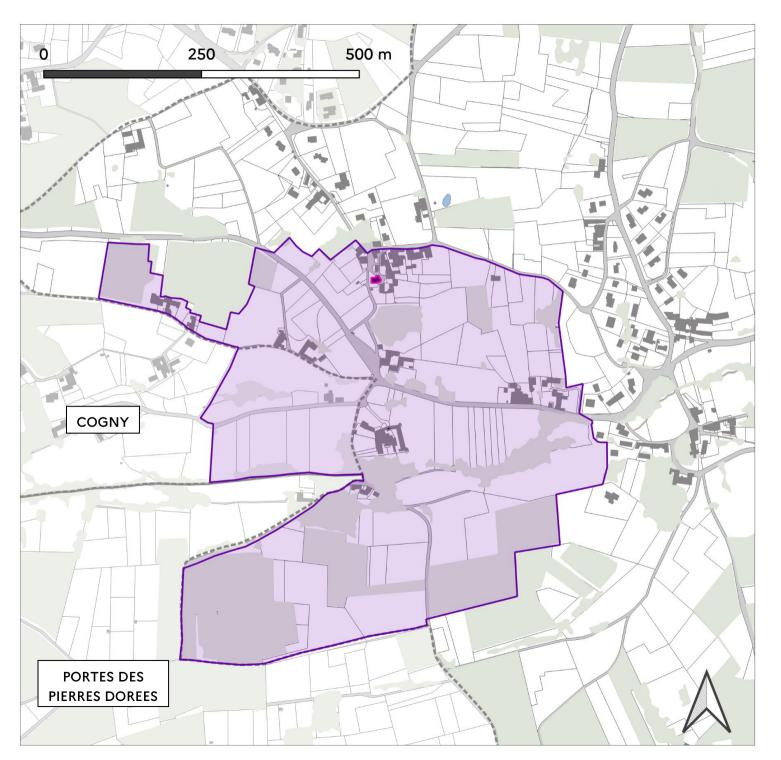
Située au centre du bourg, l'église de Ville sur-Jarnioux est intégrée au sein d'un tissu ancien comme l'atteste le cadastre napoléonien. La première frange bâtie qui entoure le monument s'est développée de manière irrégulière autour de l'église qui marque le point de convergence des voies. Cette disposition offre un cadre architectural et urbain de qualité qu'il est important de conserver pour garantir l'intégrité des abords du monument.

Le périmètre de 500 mètres est fortement réduit à l'ouest, au sud et à l'est se concentrant principalement sur le centre bourg et sur les espaces où le bâti présente un enjeu de covisibilité et de cohérence avec le monument.

En effet, au cœur d'une topographie très vallonnée, le monument se situe en fond de vallée et est entouré de plusieurs versants qui viennent fermer le paysage. A proximité du monument, l'organisation urbaine resserrée produits quelques zones de covisibilité mais celles-ci sont plus importantes depuis les points hauts. C'est pourquoi le nord du périmètre propose d'inclure une zone paysagère comprenant quelques maisons anciennes dont le Domaine de Collonges au niveau de la montée de la Madone. Au-dessus, le chemin de la Poudrière marque la limite nord du périmètre (à l'exception de la parcelle bâtie à l'ouest du chemin qui présente un intérêt patrimonial et une position marquante) et constitue une ligne de crête offrant une perspective globale sur le monument et l'environnement bâti et paysager qui l'entoure. Au sud et à l'est, le périmètre se limite aux zones où la covisibilité avec le monument est maintenue.

Les ensembles pavillonnaires à l'ouest et Route de Jarnioux, à l'est, ne présentent pas de lien historique, urbain ou architectural avec le monument et ne risque pas de subir de modifications pouvant influer sur les abords du monument. Elles sont donc exclues du périmètre.

L'architecte des bâtiments de France,





Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Rhône et de la Métropole de Lyon

PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES NOUVEAU PÉRIMÈTRE

ANCIENNE EGLISE DU HAMEAU SAINT-PAUL

Place de la Chapelle 69640 LACENAS (Monument Historique inscrit le 6 février 1981)

PORTE FORTIFIEE DU CHATEAU DU SOU

1539 Route de Morgon 69640 LACENAS (Monument Historique inscrit le 21 février 1933)

LÉGENDE

Proposition de périmètre délimité des abords
 Périmètre de protection des 500 mètres
 MH inscrit
 MH partiellement inscrit
 MH classé
 MH partiellement classé

Site patrimonial remarquable

Site inscrit

Site classé

--- Communes limitrophes

Direction régionale des Affaires culturelles Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Rhône et de la Métropole de Lyon

Le Grenier d'Abondance – 6, quai Saint-Vincent, 69283 LYON cedex 01

☑ udap69@culture.gouv.fr

500 m 250 COGNY **PORTES DES** PIERRES DOREES



Direction régionale des affaires culturelles Auvergne Rhône-Alpes

Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Rhône et de la Métropole de Lyon

PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES

TOUTES PROTECTIONS

ANCIENNE EGLISE DU HAMEAU SAINT-PAUL

Place de la Chapelle 69640 LACENAS (Monument Historique inscrit le 6 février 1981)

PORTE FORTIFIEE DU CHATEAU DU SOU

1539 Route de Morgon 69640 LACENAS (Monument Historique inscrit le 21 février 1933)

LÉGENDE

- Proposition de périmètre délimité des abords
- Périmètre de protection des 500 mètres
- MH inscrit
- MH partiellement inscrit
- MH classé
- MH partiellement classé
- Site patrimonial remarquable
- Site inscrit
- Site classé
- --- Communes limitrophes

Direction régionale des Affaires culturelles Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Rhône et de la Métropole de Lyon

Le Grenier d'Abondance – 6, quai Saint-Vincent, 69283 LYON cedex 01

☑ udap69@culture.gouv.fr

Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Rhône et de la Métropole de

PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES

(article L621-30 du code du patrimoine)

Château du Sou

(Monument historique classé le 21/02/1933) 1539 route du Morgon 69640 LACENAS



Ancienne église du Hameau de Saint-Paul

(Monument historique inscrit le 06/02/1981) 27 place de la Chapelle 69640 LACENAS



RAPPORT DE PRÉSENTATION

Le Château du Sou

1) Localisation

Le château de Sou est un monument situé sur la commune de Lacenas, situé dans un vallon encaissé sur la rive du Morgon, dans le département du Rhône. Il se trouve au sud-est de la commune, éloigné du bourg ancien du village.

2) Historique et description

Est classée au titre des Monuments historiques, la porte fortifiée du château par arrêté du 21 février 1933.

Le Château du Sou tient son origine du XIVe siècle. Il est construit en pierre dorée sur le modèle d'une maison forte, autrefois entourée de douves, de vignes et de forêts. Ayant appartenus à divers propriétaires, le château a subi de nombreuses transformations. Il se compose aujourd'hui d'un corps de bâtiment central entouré d'une enceinte de bâtiments divers dont les angles nord-est et sud-est sont reliés par des tours rondes.

Le monument s'illustre par sa remarquable porte d'entrée principale, défendue par des mâchicoulis et des meurtrières encadrées par treize blasons portant les armoiries des anciens seigneurs. Cette entrée forme pavillon et est coiffée d'une toiture a coyaux percée d'une jacobine.

Ancienne église du hameau de Saint-Paul

1) Localisation

L'ancienne église du hameau de Saint-Paul est un monument situé au sud de la commune de Lacenas, dans le département du Rhône. Elle se trouve au sud du hameau de Saint-Paul, en surplomb au nord du Château du Sou.

2) Historique et description

Est inscrite au titre des Monuments historique, l'ancienne église du hameau de Saint-Paul en totalité y compris les peintures murales par arrêté du 06 février 1981.

Cette église est l'église paroissiale primitive de Lacenas dont la construction remonte à la fin du XIe siècle ou début du XIIe siècle. Le centre paroissial s'étant déplacé, elle est devenu une annexe avant de fermer. Elle était placée sous le vocable de Notre Dame.

L'église s'élève sur un terrain en forte pente du nord au sud. Elle se compose d'une nef unique plafonnée couverte d'un toit de tuiles à 2 pentes. L'abside est voutée en cul-de-four et est surmontée dans sa première travée d'un clocher de plan rectangulaire ouvert, à l'étage des cloches, par des baies géminées. La façade ouest présente un élégant portail gothique flamboyant du début du XVIe siècle.

A l'intérieur on retrouve des fonds baptismaux en pierre du XIIe siècle, classés au titre des Monuments Historique et un exceptionnel ensemble de peintures médiévales beaujolaises qui ornent l'arc triomphal, le chœur et l'abside.

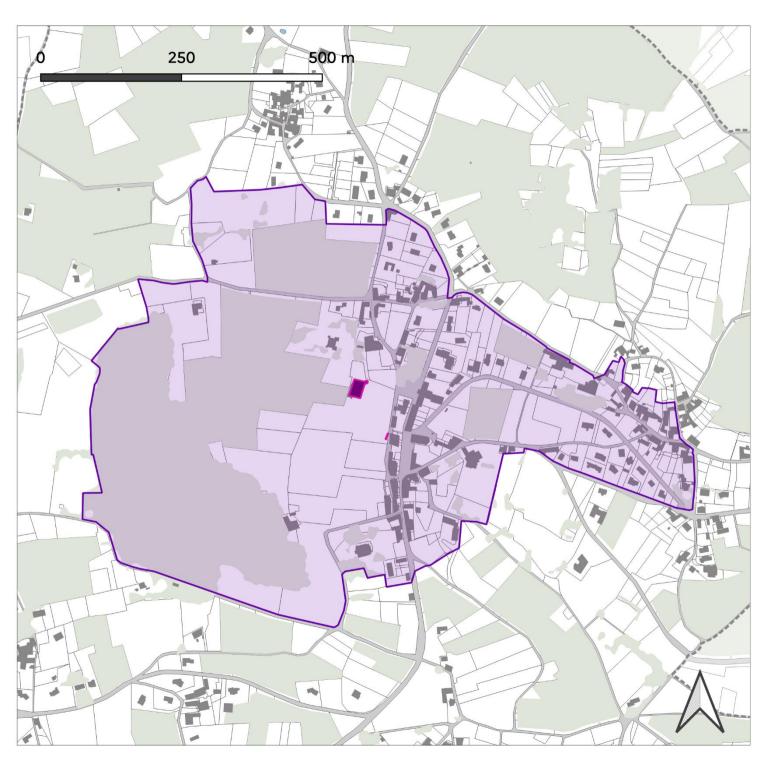
3) Enjeux de protection : justification du périmètre délimité des abords

Du fait de leur proximité géographique et patrimonial, le château du Sou et l'ancienne église du hameau Saint-Paul bénéficient d'une proposition de PDA commun.

Le PDA proposé exclue une grande partie du tissu urbain récent notamment au nord, Route de la Chapelle Saint-Paul, et à l'est le long de la D76. En effet, ces zones n'entretiennent aucun lien historique, architectural, urbain ou de covisibilité avec les monuments et ne risquent pas de subir de modifications pouvant impacter leurs abords.

Le périmètre proposé se concentre principalement sur les zones bâties à proximité immédiate des monuments surtout pour l'église qui se situe au cœur d'un tissu urbain resserré et irrégulier tandis que le château se situe sur une large parcelle relativement isolée. Le PDA propose donc de maintenir à l'intérieur du périmètre les espaces non bâtis dont la topographie offre des vues dégagées sur les deux monuments dans une même perspective. C'est notamment le cas de la Route de Montessuis, des Averlys et de la montée Renaudière qui marquent respectivement les limites nord, sud et ouest.

Ces espaces naturels principalement dédiés à la viticulture offrent un écrin paysager privilégié pour la mise en valeur des monuments. Ces espaces, rendus très visibles par la topographie des lieux, sont particulièrement sensibles aux modifications et leur maintien est essentiel pour garantir l'intégrité de l'écrin autour des monuments.		
L'architecte des bâtiments de France,		
Perrine LAON		





Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Rhône et de la Métropole de Lyon

PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS **DES MONUMENTS HISTORIQUES** NOUVEAU PÉRIMÈTRE

MANOIR D'EPEISSE

Route du Manoir 69640 COGNY (Monument Historique inscrit le 17 décembre 2021

LÉGENDE

Proposition de périmètre délimité des abords

Périmètre de protection des 500 mètres

MH inscrit

MH partiellement inscrit

MH classé

MH partiellement classé

Site patrimonial remarquable

Site inscrit

Site classé

Direction régionale des Affaires culturelles Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Rhône et de la Métropole de Lyon

Le Grenier d'Abondance - 6, quai Saint-Vincent, 69283 LYON cedex 01 ☑ udap69@culture.gouv.fr





Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Rhône et de la Métropole de Lyon

PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES TOUTES PROTECTIONS

MANOIR D'EPEISSE

Site classé

Route du Manoir 69640 COGNY (Monument Historique inscrit le 17 décembre 2021

LEGENDE			
	Proposition de périmètre délimité des abords		
	Périmètre de protection des 500 mètres		
	Militian		
	MH inscrit		
	MH partiellement inscrit		
	MH classé		
	MH partiellement classé		
	Site patrimonial remarquable		
	Site inscrit		

Direction régionale des Affaires culturelles Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Rhône et de la Métropole de Lyon

Le Grenier d'Abondance – 6, quai Saint-Vincent, 69283 LYON cedex 01 ⊠ <u>udap69@culture.gouv.fr</u>



Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Rhône et de la Métropole de

PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES

(article L621-30 du code du patrimoine)

Manoir d'Epeisse

(Monument historique inscrit le 17 décembre 2021) Manoir d'Epeisse, Route du Manoir 69640 COGNY



RAPPORT DE PRÉSENTATION

1) Localisation

Le manoir de l'Epeisse est une bâtisse située sur la commune de Cogny, au cœur du plateau viticole du Beaujolais dans le département du Rhône. Bâti à flanc de coteau, le manoir se situe en léger surplomb du centre bourg.

2) Historique et description

Est inscrite aux titre des Monuments historiques La maison-forte de Cogny, dite manoir d'Epeisses, en totalité, incluant le portail d'entrée sud situé 287 route du Manoir par arrêté du 17 décembre 2021.

Le manoir d'Epeisse fait partie d'un ancien clos plus vaste et consacré il y a peu encore, à la viticulture. La première mention du manoir dans les archives remonte au XIIe siècle. A partir du XIVe siècle, le manoir connaît une seconde période de construction et subit par la suite de nombreuses modifications.

Le manoir se compose de quatre corps de logis réunis autour d'une petite cour rectangulaire. A l'arrière, le bâtiment ouest se prolonge vers le sud. Les angles nord-ouest, nord-est et sud-est sont marqués respectivement par une tour carré qui faisait office de pigeonnier, une tour ronde et une échauguette supportée par un cul-de-lampe. La façade principale, à l'est, présente plusieurs éléments remarquables dont une porte cintrée et trois fenêtres à meneaux des XVe et XVIe siècles. Dans la cour intérieure, une coursive en arcades fait la communication entre l'aile ouest et est sur deux niveaux.

A l'intérieur, deux cheminées témoignent de l'ancienneté du bâtiment et un remarquable escalier à vis comporte des motifs géométriques de « bâtons rompus », fréquemment visibles dans le secteur du beaujolais.

Enjeux de protection : justification du périmètre délimité des abords

La proposition de périmètre délimité des abords s'appuie sur les points suivants :

Par sa proximité immédiate avec le centre bourg, le monument entretien un lien étroit avec le tissu urbain ancien qui s'étend à ses pieds et dont la présence est attestée par le cadastre Napoléonien. En effet, l'entrée sud du centre bourg et la Route du manoir, qui conduit au monument, offrent un front bâti ancien cohérent qui a peu évolué et qu'il est important de maintenir pour assurer la qualité des abords du manoir. La présence de ce tissu urbain participe à créer une ambiance de village traditionnel du Beaujolais notamment par l'utilisation fréquente de la pierre dorée qui créée une atmosphère colorée singulière. Plus au nord-est du manoir, le tissu urbain récent s'intègre dans la continuité directe du bourg ancien au niveau de la Rue des écoles et de la Rue Mont Saint-Guibert. C'est également le cas au niveau de l'ensemble pavillonnaire Route du Prenet, qui présente un enjeu de covisibilité avec le monument. Il est important de veiller à ce que l'architecture pavillonnaire de ces zones conservent des caractéristiques traditionnelles pour s'intégrer au mieux dans les abords du monument historique.

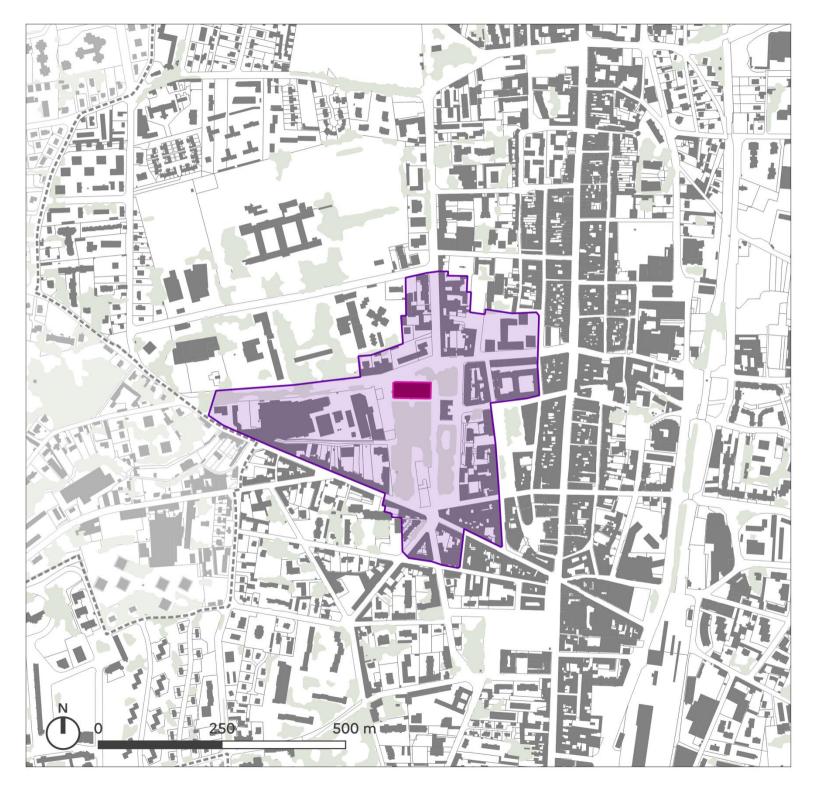
La topographie vallonnée des lieux et la position de surplomb du monument, situé à flanc de coteau, offre des perspectives paysagères, urbaines et architecturales qu'il est important de préserver. Depuis le manoir, le centre bourg s'étend en contre-bas et le versant qui lui fait face, au niveau de la Route des meules, ouvre sur des perspectives remarquables sur l'ensemble du bourg et du monument avec les zones bâties récentes en premier plan, le bourg ancien en second plan et le monument et l'écrin paysager qui l'encadre en arrière-plan.

Effectivement, l'arrière du manoir s'étend sur une large zone de paysage non bâtie principalement dédiée à la viticulture en lien avec l'histoire du monument. L'espace boisé qui amorce le plateau à l'arrière du manoir, marque la limite du périmètre et dessine une ligne de crête proche qui vient fermer le paysage à l'ouest. Ces espaces paysagers, rendus très visibles par la topographie des lieux, sont particulièrement sensibles aux modifications et leur maintien est essentiel pour garantir l'intégrité de l'écrin paysager autour du monument.

Au nord du manoir, la récente urbanisation Route de Régny et Route de Rivolet, ne présente pas de lien historique, urbain ou architectural avec le monument et ne risque pas de subir de modifications pouvant influer sur les abords du monument. Elle est donc exclue du périmètre.

L'architecte des bâtiments de France,







Direction régionale des Affaires culturelles

Liberté Égalité Fraternité

PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES

NOUVEAU PÉRIMÈTRE

MARCHÉ COUVERT

Place du 11 novembre 1918 69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE (Monument historique inscrit le 4 février 2021

LÉGENDE

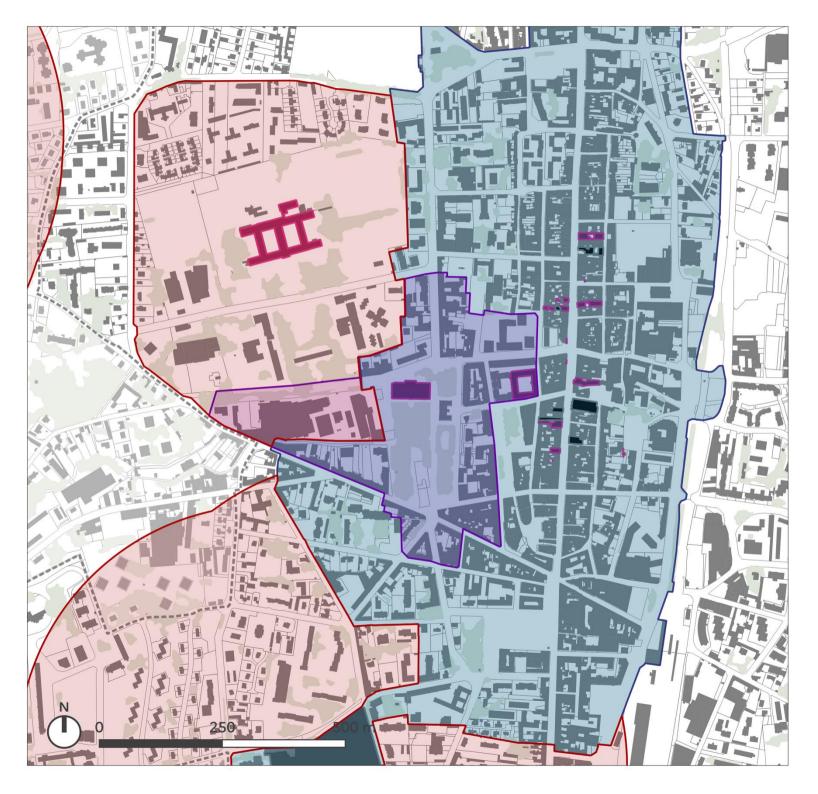
Proposition de périmètre délimité des abords
Périmètre de protection des 500 mètres

MH partiellement inscrit
MH partiellement inscrit/classé
MH partiellement classé
MH classé
Site patrimonial remarquable
Site naturel inscrit
Site naturel classé

Direction régionale des Affaires culturelles Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Rhône et de la Métropole de Lyon

Le Grenier d'Abondance – 6, quai Saint-Vincent, 69283 LYON cedex 01

■: 04 72 26 59 70 □ udap69@culture.gouv.fr





Direction régionale des Affaires culturelles

Liberté Égalité Fraternité

PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES

TOUTES PROTECTIONS

MARCHÉ COUVERT

Place du 11 novembre 1918 69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE (Monument historique inscrit le 4 février 2021

LÉGENDE

Proposition de périmètre délimité des abords
Périmètre de protection des 500 mètres

MH partiellement inscrit
MH inscrit
MH partiellement inscrit/classé
MH partiellement classé
MH classé
Site patrimonial remarquable
Site naturel inscrit
Site naturel classé

Direction régionale des Affaires culturelles Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Rhône et de la Métropole de Lyon

Le Grenier d'Abondance – 6, quai Saint-Vincent, 69283 LYON cedex 01

■: 04 72 26 59 70 ⊠ <u>udap69@culture.gouv.fr</u>



PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES

Marché couvert (site partiellement inscrit le 4 février 2021)
Place du 11 novembre 1918 69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE

RAPPORT DE PRÉSENTATION

1) Localisation

Le marché couvert de Villefranche-sur-Saône se situe place du 11 novembre 1918, à l'ouest du site historique de la commune. Il est bordé à l'est du boulevard Jean-Jaurès, au nord de la rue Philippe Héron et au sud de la rue de Thizy. Il prend également place au nord de la rivière du Morgon.

2) Historique et description

Le monument prend place au niveau d'une ancienne porte de la ville – la Porte des Frères – où se sont historiquement établies les activités commerçantes de la ville, à l'interface avec la campagne beaujolaise à l'ouest. À la fin des années 1920, la municipalité décide de doter Villefranche d'un marché couvert et lance un concours, remporté par Alain Decoeur. L'architecture du bâtiment est caractéristique des formes des années 1930 (sobriété, régularité, géométrie). Elle fait référence à d'autres marchés couverts de la même époque dont les halles Boulingrin à Reims.

Le corps du bâtiment est composé de seize travées régulières, d'une voûte en berceau, de deux galeries latérales couvertes de voûtes en béton en plein-cintre. Les façades est et ouest sont composées de deux baies vitrées en demi-sphère. Bénéficiant de grandes portées et d'une hauteur importante, ce marché couvert est témoin du développement technique de l'époque et de l'utilisation, entre autres du béton armé.

Il a été labellisé « Patrimoine XX° siècle » (aujourd'hui « Architecture contemporaine remarquable ») en 2003 et inscrit au titre des monuments historiques le 4 février 2021.

3) Enjeux de protection : justification du périmètre délimité des abords

Dans l'objectif de protéger au mieux le marché couvert, le périmètre délimité des abords propose d'inclure :

À l'est, les îlots bordant le boulevard Jean Jaurès jusqu'à la préfecture et les tours d'immeubles, ces dernières entretenant un lien de covisibilité forte avec le monument.

Au nord, les petites immeubles d'habitation situés le long du boulevard Jean Jaurès qui étaient présents lors de l'édification du marché couvert dans les années 1930 et qui étirent visuellement le boulevard, élément important de la scénographie dans laquelle s'inscrit le monument.

À l'ouest, toute la surface de l'usine Blédina qui s'étend tout le long de la place du 11 novembre 1918, le mur et les arbres séparant ces deux entités marquant une forte rupture visuelle avec le site.

Au sud, plusieurs îlots d'immeubles de faubourg. Bien que n'entretenant pas de liens de covisibilité directs avec le marché couvert – la masse d'arbre faisant écran – ils constituent le décor dans lequel le monument s'est toujours inscrit.

L'architecte des bâtiments de France,





Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Rhône et de la Métropole de Lyon

PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS **DES MONUMENTS HISTORIQUES**

NOUVEAU PÉRIMÈTRE

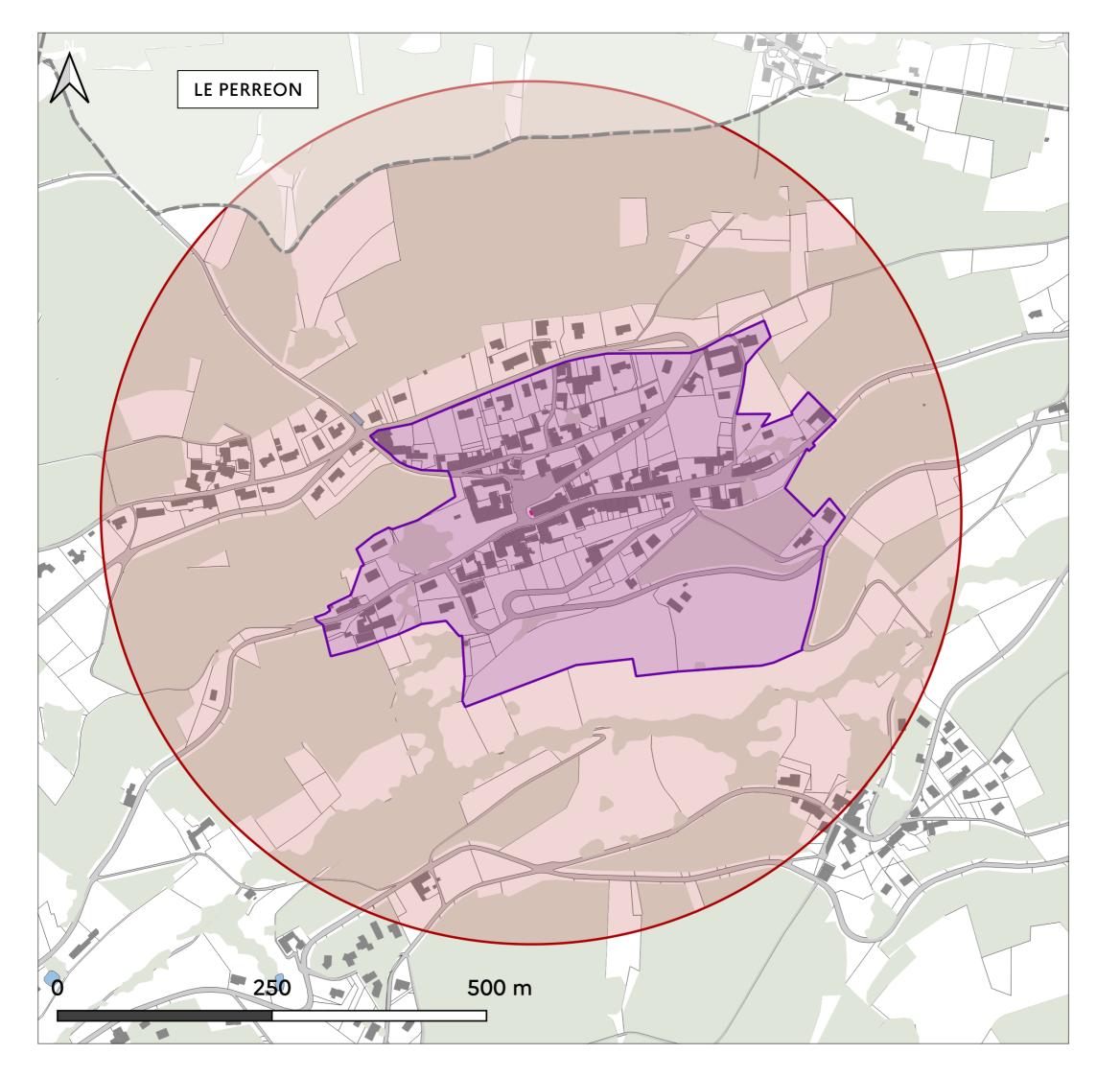
Portail occidental de l'église de Vaux Le Bourg 69 460 VAUX-EN-BEAUJOLAIS (Monument historique inscrit le 18 février 1926)

LEG	ΕN	DE
-----	----	----

Proposition de périmètre délimité des abords Périmètre de protection des 500 mètres
MH inscrit MH partiellement inscrit MH classé
MH partiellement classé
Site patrimonial remarquable
Site inscrit
Site classé

Direction régionale des affaires culturelles Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Rhône et de la Métropole de Lyon

Le Grenier d'Abondance – 6 quai Saint-Vincent, 69283 LYON cedex 01 ☑ : <u>udap@culture.gouv.fr</u>





Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Rhône et de la Métropole de Lyon

PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES TOUTES PROTECTIONS

Portail occidental de l'église de Vaux Le Bourg 69 460 VAUX-EN-BEAUJOLAIS (Monument historique inscrit le 18 février 1926)

LÉGENDE

Proposition de périmètre délimité des abords
Périmètre de protection des 500 mètres

MH inscrit
MH partiellement inscrit
MH classé
MH partiellement classé

Site patrimonial remarquable
Site inscrit
Site classé

Direction régionale des affaires culturelles
Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Rhône et de la
Métropole de Lyon

Le Grenier d'Abondance – 6 quai Saint-Vincent, 69283 LYON cedex 01

☑: udap@culture.gouv.fr

Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Rhône et de la Métropole de Lyon

PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES

(article L621-30 du code du patrimoine)

Portail occidental de l'église de Vaux

Monument historique partiellement inscrit le 18 février 1926 Le Bourg 69460 VAUX-EN-BEAUJOLAIS



RAPPORT DE PRÉSENTATION

1) Localisation

L'église Saint-Martin se trouve au cœur du village de Vaux-en-Beaujolais, dans le nord du département du Rhône. Elle est construite à flanc de colline, au cœur des coteaux du beaujolais.

2) Historique et description

Est inscrit au titre des Monuments Historique le portail occidental de l'église, par arrêté du 18 février 1926.

L'église Saint-Martin – dont l'origine remonte au XIIè siècle - est dessinée selon un plan en croix latine avec clocher carré à deux étages à la croisée du transept. Datant du XVIIe ou XVIIIe siècle, ce clocher présente des chapiteaux anciens sur les colonnettes du deuxième étage.

Le portail, vestige roman, est constitué de trois arcs de voussures en plein cintre. Les arcs extérieurs et intérieurs reposent sur des piédroits, tandis que l'arc central est posé sur des colonnettes avec chapiteaux sculptés. Les vantaux de bois présentent des panneaux plus récents du XVè siècle.

Plusieurs objets de l'église sont inscrits sur l'inventaire supplémentaires à la liste des objets mobiliers classés du département du Rhône, dont des statues des XVIIIe et XIXe siècles, une bannière de procession, un reliquaire et un ostensoir qui leur sont contemporains.

3) Enjeux de protection : justification du périmètre délimité des abords

La proposition de périmètre délimité des abords s'appuie sur les points suivants :

Le portail protégé au titre des monuments historiques entretenant très peu de liens de covisibilité avec son environnement du fait de sa position au sein d'un tissu ancien resserré constituant le centre-bourg, le périmètre de 500 mètres est très fortement réduit, intégrant tout de même une partie de l'écrin paysager de la commune.

Le PDA proposé ne reprend que partiellement les éléments visibles au cadastre napoléonien. En effet, seules les premières franges de bâtiments construites au-dessus et au-dessous de l'église sont conservées car elles entretiennent un lien direct, historique et urbain notamment, avec le portail protégé. Il est important de préserver au maximum la forme urbaine et les caractéristiques architecturales et patrimoniales du cœur de village et de ses entrées et sorties à l'est et à l'ouest. Au sein de ce centre-bourg, la présence du château de Vaux situé en face du portail, est à noter : domaine de 13 ha avec des caves voûtées du XIIe siècle, il est en partie contemporain du monument.

Une frange de grand paysage au premier plan du village très visible depuis l'autre côté du coteau est insérée dans le PDA. Ses éléments naturels participent à la mise en valeur du monument dans son écrin, et cela permet également d'intégrer au périmètre une chapelle à l'architecture intéressante et préservée.

Le tissu neuf pavillonnaire au nord de la route de la cime est exclu du périmètre, étant trop éloignés du portail de l'église pour être visibles en même temps que celui-ci, et n'entretenant pas de lien historique ou architectural particulier, leurs modifications ne porteront pas atteinte à la conservation du monument.

L'architecte des bâtiments de France,